

DEMANDE D'EXONERATION DES FRAIS D'INSCRIPTION ANNEE 2021-2022

ATTENTION

Ne peuvent pas bénéficier d'une exonération

- Tout dossier incomplet sera rejeté par la commission
- Les étudiants ayant bénéficié d'une exonération antérieure à l'UPVD
- Les étudiants qui s'inscrivent pour la 1^{ère} fois à l'université de Perpignan Via Domitia
- Les étudiants prenant plusieurs inscriptions (seule l'inscription principale peut être retenue)
- Les étudiants inscrits à un Diplôme d'Université (D.U.)
- Les stagiaires inscrits au Service de Formation Continue (vous adresser directement au SFCA)
- Les étudiants ayant une activité professionnelle à temps plein
- Les étudiants ayant subi les examens du premier semestre et qui partent dans un autre établissement
- Les étudiants ayant plus de deux redoublements dans le cycle
- Les étudiants faisant la demande après le 31 octobre de l'année universitaire en cours
- Les étudiants ne fournissant pas des justificatifs suffisants pour apprécier la demande
- Les inscrits au DAEU

Décision du Conseil d'Administration du 28/04/2017

Pour prétendre à bénéficier d'une exonération

- 1) - Vous devrez compléter un dossier à **demandeur au service de la scolarité de l'IUT**
- 2) - Vous devrez aussitôt prendre un rendez-vous avec les assistantes sociales du CLOUS
- 3) - Vous transmettez le dossier complet aux assistantes, à titre d'information, voici les pièces demandées :

- Lettre de motivation dactylographiée
- Photocopie de la pièce d'identité ou titre de séjour
- Dernier relevé de notes de la session 1 et/ou 2 de l'année N-1
- Avis d'imposition de vos revenus N-1 ou celui de vos parents
- Avis d'imposition du conjoint (si marié ou pacsé)
- Quittance de loyer et/ou bail
- Attestation de paiement délivrée par la CAF
- Vos 6 derniers bulletins de paye si salarié à temps partiel et contrat de travail
- Bulletins de paye des 6 derniers mois du conjoint (si marié ou pacsé)
- Notification des droits à Pôle Emploi (si demandeur emploi)
- Vos 3 derniers relevés bancaires et solde du compte au moment de la demande
- 1 enveloppe timbrée à vos noms et adresse
- Etudiants internationaux, photocopie de justificatif de ressources
- Toute pièce justificative indiquant vos charges (loyer, factures, personne à charge, frais...)
- RIB à votre nom
- **Et selon le cas** : toute pièce justifiant d'une situation particulière ou difficile...

DATE LIMITE DE DEMANDE DE VOTRE DOSSIER A LA SCOLARITE :

- LE 15 SEPTEMBRE POUR LA COMMISSION DU 5 OCTOBRE
- LE 20 OCTOBRE POUR LA COMMISSION DU 9 NOVEMBRE
- LE 10 NOVEMBRE POUR LA COMMISSION DU 30 NOVEMBRE
- LE 15 NOVEMBRE POUR LA COMMISSION DU 14 DECEMBRE